

MANDAT D'ETUDE CONFIE A PLUSIEURS ARCHITECTES

SALLE POLYVALENTE ET ABRIS P.A.
AU LIEU DIT "LES FOUGIRS"
A CHERMIGNON D'EN-HAUT

R A P P O R T
D U G R O U P E D ' E X P E R T S

12.01.1987

1. PARTICIPANTS ET REMISE DES DOCUMENTS

Quatre avant-projets ont été remis dans les délais impartis avec les documents correspondant aux directives fournies par le maître de l'ouvrage et les experts.

Les bureaux, par ordre alphabétique, sont:

- A. GABRIEL - COMINA SA
- B. PRALONG & CONSORTS SARL
- C. JEAN-LOUIS ZUFFEREY
- D. MICHEL ZUFFEREY

Nous notons que le bureau Pralong a agrandi le terrain correspondant à la maquette de base et que le rapport du calcul de cube SIA de Gabriel-Comina ne comporte pas de schéma coté.

2. PROCEDURE DE CONTROLE DES PROJETS

Les experts F. Franzetti, P. Gagliardi et, partiellement, F. Kuonen ont procédé les 5 et 6 janvier au contrôle technique des projets de la façon suivante:

- 2.1 Respect du programme
 - .1 localisation des aires et locaux
 - .2 contrôle de leurs dimensions
 - .3 examen du fonctionnement et de l'usage
- 2.2 Calcul du cube SIA de chaque projet
- 2.3 Calcul comparatif sommaire des cubes d'excavation de chaque projet (bâtiment et aire de jeu extérieure)
- 2.4 Appréciation estimative de l'économie des différentes propositions.

3. COMPTE RENDU DES ANALYSES

- 3.1 Une fiche technique pour chaque projet

FICHE TECHNIQUE DE L'AVANT-PROJET A.: GABRIEL - COMINA S.A.

.1 SALLE DE GYMNASTIQUE (16.00 x 28.00 x 7.00)	Manque 60 cm de largeur au droit de la structure.
.2 SCENE (prof. max. 7.00 m)	
.3 HALL D'ENTREE (60.00 à 70.00 m ²)	76.00 m ² , y.c. les circulations
.4 VESTIAIRES, DOUCHES (2 x 30.00 à 40.00 m ²)	2 x 37.00 m ² WC dans vestiaires
.5 VESTIAIRES MAITRE (12.00 à 15.00 m ²)	17.40 m ²
.6 WC (2 x 15.00 à 20.00 m ²)	15.20 m ²
.7 LOCAL ENGIN INT. (80.00 m ²)	69.60 m ² : manque 10.00 m ²
.8 LOCAL ENGIN EXT. (20.00 m ²)	17.60 m ² : manque 2.40 m ²
.9 LOCAL NETTOYAGE (8.00 m ²)	17.60 m ²
.10 LOCAL MATERIEL (15.00 m ²)	17.60 m ²
.11 CUISINE-BUVETTE (30.00 m ²)	34.80 m ²
.12 ABRIS P.A. (env. 1'000 m ²)	1'052.00 m ²
.13 AMENAGEMENTS EXTERIEURS	
.1 COUR GYM. EXT.	Complètement encaissée.
.2 COURSE 80.00 m	E.0.
.3 LANCER DU POIDS	E.0.
.4 SAUT EN LONGUEUR	E.0.
.14 LOCAUX SUPPLEMENTAIRES	Galeries y.c. escaliers: 33.50 m ²
.15 CUBE SIA	10'926.00 m ³
.16 CUBE EXCAVATIONS BATIMENT	14'500.00 m ³
.17 ECONOMIE DU PROJET	Volumétrie découpée.
.18 FONCTIONNEMENT	Distribution verticale par escalier étroit.

FICHE TECHNIQUE DE L'AVANT-PROJET NO B.: PRALONG & CONSORTS SARL

.1	SALLE DE GYMNASTIQUE (16.00 x 28.00 x 7.00)	16.00 x 28.00 x 7.00	
.2	SCENE (prof. max. 7.00 m)	E.0.	
.3	HALL D'ENTREE (60.00 à 70.00 m2)	80.80 m2: 10.00 m2 de plus	
.4	VESTIAIRES, DOUCHES (2 x 30.00 à 40.00 m2)	filles: 37.84 m2, garçons: 39.48 m2 manque séparation pieds propres/sales	
.5	VESTIAIRES MAITRE (12.00 à 15.00 m2)	14.40 m2	
.6	WC (2 x 15.00 à 20.00 m2)	filles: 11.44 m2 garçons: 9.36 m2 dames : 11.52 m2 hommes :10.12 m2	
.7	LOCAL ENGIN INT. (80.00 m2)	83.50 m2	
.8	LOCAL ENGIN EXT. (20.00 m2)	23.76 m2	
.9	LOCAL NETTOYAGE (8.00 m2)	10.08 m2	
.10	LOCAL MATERIEL (15.00 m2)	16.00 m2	
.11	CUISINE-BUVETTE (30.00 m2)	31.20 m2	
.12	ABRIS P.A. (env. 1'000 m2)	988.00 m2	
.13	AMENAGEMENTS EXTERIEURS		
	.1 COUR GYM. EXT.	E.0.	
	.2 COURSE 80.00 m	E.0.	
	.3 LANCER DU POIDS	E.0.	
	.4 SAUT EN LONGUEUR	E.0.	
.14	LOCAUX SUPPLEMENTAIRES	Locaux techniques: 76.16 m2 Galeries longitudinales	
.15	CUBE SIA	11'995 m3	
.16	CUBE EXCAVATIONS BATIMENT	17'500 m3	
.17	ECONOMIE DU PROJET	Excavations importantes	
.18	FONCTIONNEMENT	R.A.S.	

FICHE TECHNIQUE DE L'AVANT-PROJET NO C.: JEAN-LOUIS ZUFFEREY.

.1	SALLE DE GYMNASTIQUE (16.00 x 28.00 x 7.00)	18.00 x 28.00 x 7.00
.2	SCENE (prof. max. 7.00 m)	Profondeur 9.50 m: plus 2.50
.3	HALL D'ENTREE (60.00 à 70.00 m ²)	69.16 m ²
.4	VESTIAIRES, DOUCHES (2 x 30.00 à 40.00 m ²)	2 x 42.84 m ²
.5	VESTIAIRES MAITRE (12.00 à 15.00 m ²)	18.56 m ²
.6	WC (2 x 15.00 à 20.00 m ²)	2 x 19.72 m ²
.7	LOCAL ENGIN INT. (80.00 m ²)	81.20 m ²
.8	LOCAL ENGIN EXT. (20.00 m ²)	19.00 m ²
.9	LOCAL NETTOYAGE (8.00 m ²)	12.32 m ²
.10	LOCAL MATERIEL (15.00 m ²)	15.68 m ²
.11	CUISINE-BUVETTE (30.00 m ²)	78.59 m ² : 48.60 de plus
.12	ABRIS P.A. (env. 1'000 m ²)	1'022.00 m ²
.13	<u>AMENAGEMENTS EXTERIEURS: LE TERRAIN DE FOOTBALL EST SUPPRIME</u>	
.1	COUR GYM. EXT.	E.0.
.2	COURSE 80.00 m	E.0.
.3	LANCER DU POIDS	E.0.
.4	SAUT EN LONGUEUR	E.0.
.14	LOCAUX SUPPLEMENTAIRES	Local technique: 36.96 m ²
.15	CUBE SIA	12'982.00 m ³
.16	CUBE EXCAVATIONS BATIMENT	5'800.00 m ³
.17	ECONOMIE DU PROJET	Volumétrie compacte. Peu d'excavations.
.18	FONCTIONNEMENT	R.A.S.

FICHE TECHNIQUE DE L'AVANT-PROJET NO D.: MICHEL ZUFFEREY

.1	SALLE DE GYMNASTIQUE (16.00 x 28.00 x 7.00)	16.00 x 28.00 x 7.00
.2	SCENE (prof. max. 7.00 m)	6.70 x 8.60
.3	HALL D'ENTREE (60.00 à 70.00 m2)	99.40 m2: plus 30.00 m2
.4	VESTIAIRES, DOUCHES (2 x 30.00 à 40.00 m2)	2 x 35.20 m2
.5	VESTIAIRES MAITRE (12.00 à 15.00 m2)	14.00 m2
.6	WC (2 x 15.00 à 20.00 m2)	2 x 9.72 m2: manque 5.30 m2 Le dispositif sanitaire est sous-dimensionné
.7	LOCAL ENGIN INT. (80.00 m2)	64.40 m2: manque 15.60 m2
.8	LOCAL ENGIN EXT. (20.00 m2)	18.76 m2
.9	LOCAL NETTOYAGE (8.00 m2)	manque
.10	LOCAL MATERIEL (15.00 m2)	manque
.11	CUISINE-BUVETTE (30.00 m2)	25.30 m2
.12	ABRIS P.A. (env. 1'000 m2)	1'269.00 m2
.13	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	
	.1 COUR GYM. EXT.	E.0.
	.2 COURSE 80.00 m	E.0.
	.3 LANCER DU POIDS	E.0.
	.4 SAUT EN LONGUEUR	E.0.
.14	LOCAUX SUPPLEMENTAIRES	Local technique: 112.00 m2 Foyer : 160.00 m2 Salle théorie : 95.00 m2 Galeries : 118.00 m2 Arrière-scène : 43.00 m2 Buvette tennis : 74.50 m2 (530 m3 SIA)
.15	CUBE SIA	13'911 m3 + 530 m3

.16 CUBE EXCAVATIONS BATIMENT 10'000.00 m3

.17 ECONOMIE DU PROJET Volumétrie simple et compacte

.18 FONCTIONNEMENT Particulièrement bon pour la salle spectacle
Moins bon pour la salle de gymnastique

4. PROCEDURE D'EXAMEN DES PROJETS

.1 GROUPE D'EXPERTS

Le groupe d'experts s'est réuni le vendredi 9 janvier 1986 à la salle communale. Il était composé des personnes suivantes:

Président: Bernard ATTINGER, architecte cantonal

Membres : Jean CLIVAZ, Président de commune
André DUC, vice-président de commune
Nicolas CORDONIER, ingénieur civil EPFL / SIA
Fabrice FRANZETTI, architecte EPFL / SIA
Patrice GAGLIARDI, architecte EPFL / SIA

Membres-
suppléants: François KUONEN, architecte service des bâtiments

Consultants: Roger BESSE, service de l'enseignement primaire
Jacques BLANC, service de la protection civile.

Excusé: Hubert BONVIN, président de la commission de constr.

.2 PROCEDURE D'EXAMEN

Après avoir affiché les quatre projets et disposé les maquettes, les contrôleurs techniques les ont présentés au reste du groupe en commentant le rapport technique précédemment fourni. Quelques commentaires d'ordre général ont alors été émis par les membres de l'assemblée.

L'après-midi, les concurrents ont successivement présenté leur projet. Ils disposaient tous d'une demi-heure pour le faire: un quart d'heure de présentation et un quart d'heure pour répondre aux questions du groupe d'experts.

A la suite des présentations, le groupe d'expert a débattu en tenant compte des critères que nous résumons au point 5., ci-après.

5. CRITERES D'EVALUATION

Les débats se sont organisés, pour la recherche du projet pouvant satisfaire le maître de l'ouvrage, autour des quatre principaux critères suivants: reconnaissance du site, satisfaction aux exigences du programme, économie du projet et qualité architecturale.

Nous résumons ci-après les considérations que le groupe d'experts a admises quant à ces quatre critères.

.1 LE SITE

Il se présente comme un versant incurvé en "amphithéâtre", limité à l'ouest par une colline et par un ruisseau arborisé à l'est. La pente à déclivité importante regarde vers la plaine et le soleil. D'importants aménagements ont remodelé les terrains agricoles originaux. La pente est marquée par les talutages d'une route d'accès avec places de parc menant au tennis et à la place de fêtes. Ces aménagements n'ont pas été conçu de façon à créer un ensemble homogène et harmonieux.

Le site est situé en périphérie ouest du village et relié à lui par la route cantonale au sud et un chemin de desserte plus au nord.

Le sous-sol est constitué de roche schisteuse.

.2 LE PROGRAMME

Il consiste à réaliser une salle de gymnastique pouvant également accueillir d'autres et diverses activités culturelles. Cette ambivalence est, précisément, l'une des principales difficultés que le concepteur est amené à résoudre, non pas seulement quant à la fonction, mais bien plutôt quant à la forme.

Cet édifice desservira non seulement Chermignon-dessus, mais également Ollon et Chermignon-dessous. Les utilisateurs viendront à pied pour les uns et avec des véhicules pour les autres: les possibilités d'accès seront examinées sous cet aspect particulier.

La volonté populaire de se doter d'une grande salle, plus grande, semble-t-il, qu'il serait objectivement nécessaire, manifeste implicitement une volonté de représentativité de l'édifice, par rapport aux autres communes avoisinantes et par rapport à la station également.

Pour les abris, Monsieur Blanc a noté qu'aucun des projets proposés ne présente de problème particulier pour leur étude et leur réalisation ultérieure.

.3 L'ECONOMIE DES MOYENS

Etant donnée la nature rocheuse du sous-sol, les projets ont été examinés selon la quantité des excavations nécessaires à leur réalisation.

La compacité, la simplicité de la volumétrie et la cohérence structurale donnent les indications préliminaires suffisantes pour juger de la qualité économique d'un projet à ce stade d'étude (1:200).

.4 REPONSE ARCHITECTURALE: PERCEPTIONS DE L'EDIFICE

La réponse architecturale, c'est-à-dire la forme du bâtiment, son implantation et la qualité des espaces qu'il produit et contient est examinée sous l'angle de la prise en compte des questions posées par le site, par l'usage-image et par l'économie des moyens. Par usage-image, nous entendons que le bâtiment n'est pas seulement compris comme une machine qui assure des fonctions bien définies, mais aussi comme un objet reconnaissable, capable d'apporter un "signe particulier" au "visage", à l'identité du lieu que constitue Chermignon-dessus.

PROJET DE GABRIEL - COMINA SA

Le bâtiment se détache du coteau par une excavation dans la montagne. Cette implantation offre ainsi la cour extérieure demandée et permet au bâtiment d'être perçu de l'amont ainsi que de l'aval.

Si l'intention de lier le bâtiment par le haut est intéressante et prend ainsi en compte les circulations des piétons depuis le village, les moyens mis en oeuvre pour cette liaison n'atteignent, selon nous, pas le but visé: l'expression de la liaison verticale dans la tour de l'entrée fait défaut, d'autant que l'escalier est trop étroit pour la fonction qu'il remplit.

La cour de gymnastique, encaissée entre montagne et bâtiment, évoque plus un espace carcéral qu'une place pour le jeu et pour la fête.

La buvette et les locaux d'engins, traités en annexe du corps principal de la salle de gymnastique affaiblissent le parti manifesté d'avoir un bâtiment longitudinal principal desservi par une tour verticale en son centre recevant, par dessus la salle et transversalement, la passerelle.

Le groupe d'experts a regretté que le projet n'ait pas atteint la qualité d'analyse du site et du programme que nous a présentée Monsieur Eric Comina.

PROJET DE PRALONG ET CONSORTS SARL

Malheureusement, le projet ne tient aucun compte, ni de la topographie, ni du site. En effet, il a été conçu comme pour être implanté en terrain plat. L'importance des excavations (les plus importantes de tous les concurrents) est telle que la plus grande partie du bâtiment se trouve en dessous de la ligne du terrain naturel.

Les services de la salle, regroupés en annexe, ne résolvent pas de manière satisfaisante les exigences du programme. Il n'a pas été prévu de dispositif pieds sales-pieds propres; l'accès à la scène et à la cuisine se fait à travers la zone vestiaires; les locaux de douche donnent sur l'extérieur et les vestiaires sont borgnes. Si la disposition longitudinale de la scène comporte des avantages, cette dernière est sous-dimensionnée dans ses hauteurs.

Le bâtiment, dissimulé dans le terrain, se perçoit comme la juxtaposition d'un volume à toit plat en annexe au volume de la salle étant lui-même un assemblage de trois petits tois à deux pans. Ce genre de toiture entraîne des surcoûts d'exploitation et d'entretien.

L'expression générale de ce bâtiment et son implantation, qui se veut évoquer le chalet, même s'il est "un peu moderne", ne correspond pas à l'image que l'on peut attendre d'un bâtiment public de cette importance.

PROJET DE JEAN-LOUIS ZUFFEREY

Le bâtiment s'implante sur la place des fêtes servant également de terrain d'entraînement pour le club de football et de terrain de baseball. S'il comporte l'avantage de bénéficier des terrassements déjà réalisés, il va à l'encontre des vœux du maître de l'ouvrage de compléter les aménagements existants par de nouveaux équipements.

Les abris PC, par leur disposition transversale à la salle de gymnastique, débordent du périmètre des bâtiments et diminuent ainsi l'avantage économique de l'implantation sur la place des fêtes.

Ce projet a mis l'accent sur l'aspect économique d'une part et sur la fonction fêtes et représentations d'autre part, mais au manifeste détriement de la fonction sportive.

A la salle principale sont annexés, d'un côté les locaux de service, de l'autre la scène, sans autre recherche d'unité formelle de l'ensemble.

L'implantation en retrait, ne laissant percevoir que le mur de soutènement de la terrasse depuis la route cantonale, ne prend pas en charge, mais au contraire, accentue encore, la disparité des aménagements existants.

PROJET DE MICHEL ZUFFEREY

Le bâtiment est implanté à l'extrémité est de la parcelle, parallèlement au torrent arborisé qui concrétise la limite du site en même temps que de la parcelle. Cette disposition, perpendiculaire aux courbes de niveau, reconnaît et valorise le site. Simultanément, le bâtiment montre et se montre: le regard se porte sur le village et son église d'un côté, sur l'"amphithéâtre" et le dégagement de la plaine de l'autre; la façade sud, de par son élancement, constitue, en même temps qu'une forte valeur de signal (signe particulier), une ponctuation donnant un sens aux aménagements de route et talus préexistants.

Le dispositif des aménagements extérieurs du projet permet de gérer en les reliant les places et infrastructures existantes (tennis avec ses vestiaires et place des fêtes).

Si le cube est le plus important des projets soumis à l'examen, le volume des excavations, mis à part le projet de Jean-Louis Zufferey qui utilise la place existante, est le plus faible. Le volume de la construction peut être réduit sans aucunement affaiblir ni le parti architectural, ni le fonctionnement. Les abris sont surdimensionnés et certains espaces peuvent être réduits, voire, si besoin était, être supprimés (les locaux supplémentaires par exemple). La simplicité, la rigueur constructive, la compacité des volumes permet d'affirmer que le prix du m3 SIA est économique.

Tant au plan de la reconnaissance du site qu'à celle du programme tels que le groupe les a définis au point no 5., l'on peut dire que ce projet constitue une réponse maîtrisée et riche en potentialités pour le maître de l'ouvrage.

Les études ultérieures éventuelles traiteront le toit-terrasse comme un belvédère assurant également l'accès à l'édifice pour les usagers venant de l'amont.

7. REMARQUES ET RECOMMANDATIONS DU GROUPE D'EXPERTS

Le groupe d'experts remercie les concurrents et apprécie à sa juste valeur l'effort fourni par chacun.

Sur la base du mandat qui lui est confié, le groupe, à l'unanimité, recommande au maître de l'ouvrage de mandater

MICHEL ZUFFEREY

pour la poursuite de l'étude.

Sans aucun doute, l'on peut affirmer que ce projet répond précisément et de façon complète aux exigences du site, du programme et de l'économie par une architecture de qualité.

Le groupe d'experts est conscient que ce projet doit faire l'objet d'une information circonstanciée au public concerné et propose que l'architecte présente, de la façon appropriée, son projet aux citoyennes et citoyens.

Chermignon-dessus, le

Le Président du groupe d'experts:
BERNARD ATTINGER
Architecte cantonal



COMMANDE D'AVANT-PROJETS POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE SALLE POYVALENTE A CHERMIGNON

=====

REPONSES AUX QUESTIONS

1. Quelles seront les dimensions définitives de la salle ?
Voir point 1 de la correspondance communale ci-jointe.
2. Est-ce que la maquette réduite par rapport au terrain effectif à disposition démontre la volonté de restreindre le périmètre d'implantation de la future construction ?
Oui, restez dans les limites de la maquette !
3. Faut-il tenir compte de certaines distances aux limites ou aux routes ?
Voir points 2 et 3 de la correspondance communale ci-jointe.
4. Quelle est la destination de l'espace prévu devant la salle ?
Terrain de jeux extérieurs (par exemple : basket) et de manifestations diverses (possibilité de construire une tente).
5. Y a-t-il une volonté de maintenir certaines surfaces de verdure existantes ?
Oui.

* * * * *

P.S. La décision de l'Assemblée primaire, relative aux dimensions de la salle, vous parviendra ultérieurement.

Annexes :

- copie de la correspondance communale du 29 septembre 1986
- copie des réponses aux questions fournies par l'Administration communale au bureau J.-L. Zufferey

MANDAT D'ETUDE CONFIE A PLUSIEURS ARCHITECTES

**SALLE POLYVALENTE ET ABRIS PA
AU LIEU DIT "LES FOUGIRS"
A CHERMIGNON D'EN-HAUT**

DIRECTIVES AUX ARCHITECTES

1. ORGANISATION GENERALE

1.1 Maître de l'ouvrage

La Commune de Chermignon, représentée par 4 membres au sein du groupe d'experts, est le maître de l'ouvrage.

1.2 Normes applicables

L'Administration communale base son mandat d'étude sur l'article 10 de la norme SIA 102, édition 1984. Celle-ci fait foi pour tous les points non réglés par les présentes directives. En acceptant le mandat d'étude, les architectes invités s'engagent à les respecter.

1.3 architectes mandataires

Les bureaux d'architecture ci-dessous sont invités à présenter au maître de l'ouvrage une étude de solution au sens de la norme susmentionnée et sur la base du programme de construction défini plus loin :

- Pierre PRALONG S.à r.l., Les Anémones, Crans
- Jean-Louis ZUFFEREY, Imm. Europe, Crans
- Michel ZUFFEREY, Place de la Gare, Sierre
- COMINA SA, Imm. Central A, Crans

1.4 Groupe d'experts

Le groupe d'experts est composé ainsi :

Président : • Bernard ATTINGER, architecte cantonal, Sion

Membres : Jean CLIVAZ, Président de commune, Chermignon
Hubert BONVIN, Président de la Com. de constr., Chermignon
André DUC, Vice-président de commune, Chermignon
• Patrice Gagliardi, architecte, Sion
• Fabrice FRANZETTI, architecte, Martigny

Membres-

Suppléants: Marius ROBYR, conseiller communal, Chermignon
• François KUONEN, architecte, Sion

Consul-

tants : Service de l'enseignement primaire
Service de la protection civile

1.6 Honoraires

Un montant forfaitaire de fr. 6'000.-- est alloué à chaque architecte remettant son étude dans les délais fixés et selon le programme défini.

1.6 Délais

Le calendrier général est arrêté comme suit :

- 16 septembre 1986, 14 h 30 maison communale Chermignon: séance commune préliminaire avec les architectes mandataires
- 14 novembre 1986, 17 h 00 Service cantonal des bâtiments: remise des documents prévus sous chiffre 2.2

Les mandataires présenteront leurs études aux experts (selon un programme à déterminer ultérieurement) et le rapport sera établi.

2. DOCUMENTS

2.1 Documents remis aux architectes

Les mandataires reçoivent :

- 1 plan du périmètre à disposition
- 1 contrecalque du plan de situation éch. 1/500
- 1 contrecalque du plan topographique éch. 1/500
- 1 fond de maquette éch. 1/500
- les directives et programme de construction

2.2 Documents à remettre par les architectes

- 1 plan de situation éch. 1/500 comportant toutes les indications utiles, cotes de distances aux limites notamment, aménagements extérieurs, etc.
- tous les plans, coupes et façades éch. 1/200 nécessaires à la bonne compréhension du projet
- calcul du cube SIA
- 1 maquette éch. 1/500

Comme les mandataires peuvent expliquer leur projet lors de la séance prévue au mois de novembre, aucun rapport n'est demandé.

3. PROGRAMME DE CONSTRUCTION

3.1 But général

Afin d'équiper en installations sportives les écoles d'Ollon, de Chernignon-Dessus et Chermignon-Dessous, l'Administration communale projette la construction d'une salle de gymnastique polyvalente, au lieu dit "Les Fougirs".

A cet endroit, la Commune a acquis 45'000m² de terrain. Un aménagement sportif, comprenant trois courts de tennis, un terrain d'entraînement pouvant servir également de place de fête, et des places de parc, a été réalisé. Une salle polyvalente complétera ces installations et aménagements. Le sous-sol de la construction projetée devra être réservé aux abris publics.

3.2 Programme des locaux

Salle polyvalente

- Salle de gymnastique 15 x 26 x 6
- scène (prof. max. 7 m)
- hall d'entrée 60 à 70 m²
- vestiaire, douches et séchage 2 x 30 à 40 m²
- vestiaire maître (yc WC douche) 12 à 15 m²
- WC 2 x 15 à 20 m²
- local d'engins int. 80 m²
- local engins ext. 20 m²
- local nettoyage 8 m²
- local matériel 15 m²
- cuisine-buvette 30 m²

Abri PA

En principe, l'abri à réaliser est celui du plan fourni (annexe). Toutefois ni le programme, ni l'aménagement proposé ne sont contraignants. Le plan du sous-sol de la construction projetée se bornera à définir la surface disponible ainsi que les accès possibles.

Contrainte particulière

Le maître de l'oeuvre souhaite que la salle de gymnastique s'ouvre sur un espace extérieur au même niveau et de même dimension que celle-ci.

Aménagements extérieurs

Ces aménagements ainsi que leur localisation sur la parcelle sont laissés au libre choix des concurrents. Ils comprendront toutefois, au minimum, les installations suivantes : course 80 m, lancer du poids, saut en longueur.

4. DONNEES CONTRACTUELLES

4.1 Contrat

Les présentes directives lient de façon impérative le maître de l'ouvrage et les mandataires. Le contrat est conclu par la séance commune préliminaire du 16 septembre 1986

4.2 Poursuite de l'étude

Si le maître de l'ouvrage décide de poursuivre l'étude, un nouveau contrat sera alors conclu entre lui-même et l'architecte choisi.

Chermignon, le

LE PRESIDENT
DU GROUPE D'EXPERTS

Bernard Attinger

LE REPRESENTANT
DU MAITRE DE L'OEUVRE

Jean Clivaz